

**DEUXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 6 AVRIL 2020
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 26 JUIN 2019**

LCL EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT LYONNAIS

en qualité de garant des Titres émis par LCL Emissions
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Deuxième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros (le "**Prospectus de Base**") de LCL Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 19-300 en date du 26 juin 2019 et le premier supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 19-433 en date du 11 septembre 2019 (le "**Premier Supplément**"), qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Ce Deuxième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n° 20-127 le 6 avril 2020, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**") et transposé à l'Article 212-25 du Règlement général de l'AMF.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Ce Deuxième Supplément a pour objet de mettre à jour les chapitres suivants du Prospectus de Base:

- Le « Résumé du Programme » en page 6 et suivantes du Prospectus de Base ;
- Le chapitre « Facteurs de Risque » en page 30 et suivantes du Prospectus de Base concernant les facteurs des risques liés à l'Emetteur et au Garant ;
- Le chapitre « Documents incorporés par référence » en page 57 et suivantes du Prospectus de Base ;
- L'Annexe – "Résumé de l'Emission" du Modèle des Conditions Définitives en lien avec le Prospectus de Base en page 270 et suivantes du Prospectus de Base ;
- Le chapitre « Description de l'Emetteur » en page 294 et suivantes du Prospectus de Base ;
- Le chapitre « Structure financière du garant » en page 301 du Prospectus de Base ; et
- Le chapitre « Informations Générales » en page 314 et suivantes du Prospectus de Base

et d'incorporer par référence les documents suivants suite à leur publication :

- le rapport financier annuel au 31 décembre 2019 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2019 de LCL Emissions**" ou le "**RFA 2019 LCLE**"), et
- le rapport financier annuel au 31 décembre 2019 du Garant (le « **Rapport Financier Annuel 2019 de LCL** » ou le « **RFA 2019** »)

Le Prospectus de Base et ce Deuxième Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF (« <http://www.amf-france.org> »), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.lcl-emissions.fr) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 9 avril 2020, 17h00).

TABLE DES MATIERES

RESUME DU PROGRAMME.....	4
FACTEURS DE RISQUES.....	17
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE.....	17
MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES - TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS [ANNEXE – RESUME DE L’EMISSION].....	22
DESCRIPTION DE L’EMETTEUR.....	36
STRUCTURE FINANCIERE DU GARANT	37
INFORMATIONS GENERALES	38
RESPONSABILITE DU DEUXIÈME SUPPLEMENT	40

RESUME DU PROGRAMME

- 1- L'Elément B.4b du "Résumé du Programme" de la Section B intitulée « Emetteur et Garant » en pages 8 et 9 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.4b	Tendances	<p>Bilan de l'année 2019</p> <p>Dans un climat de fortes incertitudes, la croissance a poursuivi son ralentissement, marqué par les piètres performances de l'investissement productif et du commerce mondial</p> <p>En 2019, le cycle économique mondial a poursuivi son mouvement de lent ralentissement amorcé depuis le pic récent de 2017 (3,8 %). La croissance mondiale se serait ainsi établie à 2,9 % (après 3,6 % en 2018), soit son rythme le plus modéré depuis le rebond postérieur à la crise financière mondiale de 2008/2009. Ce fléchissement résulte évidemment de tendances lourdes affectant, bien qu'inégalement, l'ensemble des pays et d'éléments propres à chaque économie ou à chaque secteur. Aux tendances générales amplifiant des ralentissements cycliques et structurels déjà à l'œuvre (grandes économies développées et Chine) se sont ajoutées les faiblesses propres à certains pays émergents majeurs (Brésil, Inde, Mexique, Russie). Certains secteurs industriels, tels l'industrie automobile, ont été pénalisés par des changements réglementaires (nouvelles normes d'émissions). Ces chocs spécifiques sont restés cantonnés et ont peu pénalisé les secteurs des services ou de la construction.</p> <p>Au-delà des spécificités, les tensions commerciales sino-américaines (barrières commerciales effectives mais aussi inquiétudes quant aux secteurs et pays susceptibles de constituer de nouvelles cibles) et le climat d'incertitude ont nettement pesé sur les perspectives de demande, l'incitation à investir et, plus généralement, sur le climat des affaires. Dans un environnement économique plus "anxiogène", le ralentissement le plus notable est enregistré par l'investissement productif alors que la consommation des ménages, globalement, résiste.</p> <p>Les entreprises ont, en effet, révisé à la baisse leurs projets d'investissement et la consommation des ménages en biens durables s'est légèrement infléchie. Confrontées à une demande moins dynamique ou plus incertaine, les entreprises ont fini par ajuster leur production. Plus sensible à l'investissement et à la consommation de biens durables, le commerce mondial s'est encore essoufflé. Les échanges mondiaux de biens et services n'auraient ainsi crû que de 1,1 % en 2019, après avoir progressé de 3,6 % et de 5,7 % en 2018 et 2017, respectivement. Ce fléchissement à près de 1 % est également à rapprocher du rythme annuel moyen enregistré entre 2010 et 2018, proche de 5 % (3,8 % pour le PIB mondial). Cependant, des politiques monétaires très accommodantes et largement préventives (voir ci-après) et des conditions financières favorables ont permis d'amortir le ralentissement et, in fine, de contribuer à la résistance du marché du travail. Création d'emplois, augmentation progressive des salaires, inflation toujours contenue, gains de pouvoir d'achat ont soutenu la confiance et les dépenses des ménages.</p> <p>Une tendance commune à la décélération mais des singularités nationales conditionnées par le degré d'exposition au commerce mondial et au secteur industriel. Aux États-Unis, l'année 2019 s'est achevée sur une croissance trimestrielle annualisée de 2,1 %, soutenue par les exportations nettes (contraction des importations) alors que les dépenses de consommation ont ralenti, que les stocks ont pesé sur la croissance et que les investissements en capital fixe des entreprises se sont contractés pour le troisième trimestre consécutif. Sur l'ensemble de l'année, la croissance fléchit de 2,9 % à 2,3 % mais reste supérieure au rythme potentiel estimé proche de 2 %. La demande intérieure en demeure le principal moteur, avec des contributions fortes de la consommation des ménages (1,8 point de pourcentage) et des dépenses publiques (0,4 point) mais en net retrait de l'investissement productif (0,2 point) et négative des échanges extérieurs (-0,2 point). Alors que l'économie est au plein-emploi (avec un taux de chômage à 3,5 % fin 2019), l'inflation est restée modérée. L'indice de prédilection de la Réserve fédérale (indice des prix PCE, <i>Personal Consumption Expenditures</i>) a augmenté de 1,4 % au quatrième trimestre 2019 (variation trimestrielle annualisée), un rythme inférieur à l'objectif d'inflation de 2 %. Après 2,1 % en moyenne 2018, l'inflation (PCE) sur l'année atteint 1,4 %.</p> <p>En Chine, aux facteurs de fléchissement lent et naturel de la croissance (tertiarisation, vieillissement, montée de la propension à épargner, repli du rythme des créations d'emplois), sont venus se superposer les pertes d'emplois urbains et le conflit commercial avec les Etats-Unis. Le rythme de croissance s'est replié en fin d'année</p>
-------------	------------------	--

	<p>portant la croissance moyenne sur 2019 à 6,1 %, son plus faible niveau depuis 1990. La consommation privée et publique fournit l'essentiel (60 %) de l'expansion, alors que la contribution de l'investissement productif se replie (1,9 point de pourcentage, sa contribution la plus faible depuis 2000) et que celle des échanges extérieurs reste positive (0,7 point).</p> <p>Au Royaume-Uni, l'année 2019 a, indéniablement, été dominée par la saga du <i>Brexit</i>. Les interminables tractations parlementaires ont conduit à une impasse impliquant trois reports de la date du <i>Brexit</i> (initialement fixée au 31 mars 2019). En cause ? Les divisions importantes au sein du gouvernement minoritaire de Theresa May et l'impopularité de son "<i>backstop</i>" sur la frontière irlandaise. Après la tenue d'élections européennes au mois de mai, à l'occasion desquelles le parti conservateur a essuyé une lourde défaite, Theresa May a été contrainte de démissionner du poste de Premier ministre. Son successeur Boris Johnson a renégocié le "<i>backstop</i>" avec l'UE et a réussi à acculer le <i>Labour</i> à des élections générales anticipées mi-décembre. Ces élections se sont soldées par une victoire historique des Conservateurs face à un <i>Labour</i> défavorisé par une politique trop à gauche et anti-business.</p> <p>Dans un contexte de ralentissement mondial, l'incertitude sur le <i>Brexit</i> a pesé sur la croissance britannique qui s'est aussi montrée plus volatile. Si, grâce à un marché du travail au plein-emploi, la consommation des ménages a résisté, l'investissement privé a particulièrement souffert et enregistré le pire taux de croissance des pays du G7. Sur l'ensemble de l'année 2019, la croissance devrait s'établir à 1,3 % en moyenne annuelle, le même chiffre qu'en 2018, grâce à un effet d'acquis favorable "<i>boosté</i>" par un important mouvement de stockage en amont de la première date de sortie du 31 mars 2019.</p> <p>En zone euro, en 2019, la croissance a tout d'abord déçu puis rassuré. Déçu car le rebond attendu au premier semestre après la récession manufacturière de la fin 2018 n'a pas eu lieu. Rassuré car, à défaut de rebondir, l'activité s'est néanmoins stabilisée au deuxième semestre évitant une spirale "récessionniste". La résilience de la demande intérieure, consommation privée mais aussi investissement, a limité la contagion de l'industrie au secteur des services. Les créations d'emplois ont certes ralenti mais ont encore permis une baisse du taux de chômage (7,4 % fin 2019 après 7,8 % fin 2018). L'action préventive de la BCE a été efficace : elle a permis de maintenir des conditions de financement favorables, de limiter l'appréciation de l'euro et, finalement, de soutenir la confiance. L'impulsion budgétaire a été moins significative, mais plus importante que par le passé dans les pays disposant de marges de manœuvre. En-deçà de son rythme potentiel (estimé à 1,3 %) et toujours incapable de ranimer l'inflation encore bien inférieure à la cible de la BCE (1,2 % et 1 % pour, respectivement, l'inflation totale et l'inflation <i>core</i>), la croissance du PIB aurait atteint 1,1 % (après 1,9 % en 2018) : un résultat global recouvrant d'importantes disparités entre pays selon, notamment, leur degré d'exposition au commerce mondial et à l'industrie. Aux performances décevantes de l'Allemagne (0,6 %) et de l'Italie (0,2 %), plus industrielles et ouvertes, s'oppose ainsi la croissance encore correcte enregistrée par la France (1,2 %).</p> <p>Après 1,7 % en 2018, la croissance française a en effet atteint 1,2 % grâce à une demande intérieure restée robuste. La consommation des ménages s'est accélérée (+1,2 % en 2019 contre 0,9 % en 2018), soutenue par les mesures fiscales de soutien au pouvoir d'achat annoncées suite au mouvement des gilets jaunes et au Grand Débat National du printemps. La faible inflation ainsi que des créations d'emplois très dynamiques ont également participé au dynamisme des gains de pouvoir d'achat (+2,1 % sur l'année). Le taux de chômage a ainsi diminué passant de 8,7 % en moyenne en 2018 à 8,3 % en moyenne en 2019. L'investissement des sociétés non financières est également resté très dynamique et a même accéléré, progressant de 4,1 % sur l'année. Les sociétés ont ainsi bénéficié d'un environnement de taux bas mais également d'effets temporaires tels que la bascule du CICE en baisse de charges qui a boosté les profits et soutenu l'investissement (et les créations d'emplois). Après une contribution exceptionnellement positive à la croissance en 2018, le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance en 2019. En effet, alors que le dynamisme de la demande intérieure a soutenu les importations, les exportations ont subi les incertitudes internationales et la crise du secteur manufacturier, en particulier en Europe.</p> <p>La mise en œuvre de politiques monétaires accommodantes propices à une baisse des taux d'intérêt a permis d'amortir le ralentissement économique tout en permettant aux marchés d'actions d'afficher de belles performances</p>
--	---

	<p>Dans un contexte d'inflation faible, les banques centrales ont réagi de manière agressive et largement préventive au repli de l'activité. Les principales banques centrales des pays avancés (dont la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne, BCE) mais aussi celles des grands marchés émergents ont baissé leurs taux d'intérêt directeurs.</p> <p>La Réserve fédérale a procédé à trois baisses préventives du taux des <i>Fed Funds</i> de juillet à octobre (- 75 points de base – pb – portant le taux à 1,75 %). En septembre, à la suite d'une révision à la baisse des prévisions de croissance assorties d'un aléa baissier en raison d'un degré élevé d'incertitude, d'une inflation "dangereusement" basse et d'un décrochage des anticipations de marchés, la BCE a de nouveau mobilisé tous ses outils d'assouplissement monétaire : <i>Forward Guidance</i> (les taux qui vont rester à leur niveau actuel voire à des niveaux inférieurs tant que l'inflation ne convergera pas "fermement" vers sa cible), baisse du taux de dépôt à -0,5 %, introduction d'un système par palier (<i>tiering</i>) pour soulager les banques. La BCE a également réactivé son programme d'achats d'obligations (<i>Quantitative Easing</i>) au rythme mensuel de 20 milliards d'euros à partir du 1er novembre pour une durée indéterminée et assoupli les conditions des TLTRO III.</p> <p>Outre l'accommodation monétaire, l'année 2019 s'est conclue sur l'espoir d'un accord commercial entre les États-Unis et la Chine se traduisant par une envolée des marchés boursiers aux dépens des actifs les plus sûrs. Les taux des titres d'État américains et allemands à 10 ans se sont brutalement tendus pour terminer l'année à 1,90 % et -0,20 % alors que les actions profitaient évidemment de l'enthousiasme ambiant. La progression annuelle des marchés les plus représentatifs atteint près de 15 % (MSCI, marchés émergents) et culmine à 29 % (S&P 500).</p> <p>Aussi abruptes qu'aient été les remontées des taux américains et allemands fin 2019, leurs baisses respectives n'en ont pas moins atteint près de 75 et 40 points de base sur l'année écoulée du fait de politiques monétaires préventivement très accommodantes mais qui ne parviennent pas à réactiver l'inflation : la croissance sera restée décente voire soutenue pour une inflation faible. La politique de la BCE aura échoué à faire accélérer l'inflation, remonter les taux d'intérêt et la pente de la courbe. Le succès est en revanche manifeste s'il peut être jugé à l'aune du resserrement des primes de risque des pays dits "périphériques" dont l'Espagne et l'Italie fournissent de belles illustrations. Leurs <i>spreads</i> contre <i>Bund</i> se sont contractés de, respectivement, 50 et 90 pb à 65 et 160 pb alors que la prime française (à 30 pb fin 2019) s'est repliée de 15 pb.</p> <p>Tendances récentes et perspectives du premier semestre 2020</p> <p>Avant même l'apparition de l'épidémie de coronavirus, le climat anxieux et l'investissement productif déjà en repli concouraient au fléchissement de la croissance sans en suggérer la chute imminente.</p> <p>Le conflit commercial sino-américain semblait n'être plus voué à une escalade à brève échéance, grâce à la signature de l'accord dit de "phase 1". S'il permettait d'espérer une pause dans la guerre tarifaire, il n'immunisait pas contre un déplacement des tensions sur d'autres sujets délicats et ne préjugait pas d'une pacification durable des relations sino-américaines. L'accord entre les États-Unis et la Chine couvre, en effet, de nombreux sujets : commerce de biens et notamment de produits agricoles et agro-alimentaires¹, propriété intellectuelle, transferts de technologie, services financiers, fin de la dite "manipulation" du taux de change, instance de résolution des conflits. Tout en étant ambitieux (les importations supplémentaires auxquelles s'est engagée la Chine sont substantielles), cet accord n'aborde pas les questions des subventions chinoises et, plus largement, du capitalisme parrainé par l'État chinois.</p> <p>Par ailleurs, le risque d'un "<i>Brexit</i> sans accord commercial" menaçait de se substituer à celui d'un "<i>Brexit</i> sans accord". A l'issue de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 31 janvier, les Britanniques souhaitent en effet voir définis les détails du futur partenariat avec l'Union Européenne (dont un accord de libre-échange) d'ici la fin</p>
--	--

¹Les États-Unis ont décidé de renoncer à une taxe supplémentaire (essentiellement sur des biens de consommation grand public) et de réduire de moitié les droits de douane (de 15%) imposés en septembre sur 120 milliards de dollars d'importations en provenance de Chine. Le reste des droits déjà appliqués (25% sur 250 milliards de dollars) ne baisse pas. Environ 65% des importations américaines en provenance de Chine restent taxés. Pour rappel, en 2018, les importations américaines de biens et de services chinois ont atteint, respectivement, 540 et 18 milliards de dollars. Pour sa part, la Chine s'est notamment engagée à importer des États-Unis 200 milliards de dollars de biens et services supplémentaires en 2020-2021 par rapport à 2017, année au cours de laquelle les exportations américaines de biens et services vers la Chine avaient atteint 190 milliards de dollars.

	<p>de l'année 2020. Soumettre les négociations à un calendrier aussi ambitieux va générer des doutes sur la qualité de la relation à venir.</p> <p>Les tensions politiques, géopolitiques et l'incertitude pouvaient donc temporairement s'apaiser, mais n'avaient pas vocation à disparaître durablement et promettaient de peser sur le comportement d'investissement.</p> <p>Certains signes préliminaires semblaient indiquer que le recul du secteur manufacturier (justifié notamment par une amélioration dans le secteur de l'automobile) mais aussi du commerce mondial pouvait avoir atteint son point le plus bas. Quant au secteur des services, il poursuivait son expansion grâce à la bonne tenue des dépenses de consommation dopées par une croissance encore soutenue des salaires. Enfin, si l'investissement productif avait fait preuve de résilience, son mouvement de lent freinage se dessinait : un freinage justifié par l'incertitude sur la demande future, issue des inquiétudes relatives au commerce mondial, plutôt que par une dégénérescence classique du cycle. En zone euro notamment, après plusieurs années d'investissement faible, les entreprises se préparaient à affronter le ralentissement sans capacités excédentaires, dont témoignait un taux d'utilisation des capacités en repli tout en restant encore élevé. Les entreprises semblaient attentistes, ne répondant à l'érosion de leurs marges ni par un arrêt brutal de leurs dépenses en capital, ni par une réduction drastique de l'emploi.</p> <p>A défaut de pouvoir compter sur l'investissement productif et sur le commerce mondial, plus sensible à la croissance de l'investissement qu'à celle de la consommation, il fallait compter sur les ménages pour soutenir la croissance. Le marché du travail poursuivait son ajustement à des rythmes divers et le recul des créations d'emplois ne se traduisait pas encore par une remontée sensible du taux de chômage. La consommation devait, en outre, être dopée par des salaires en légère progression et des gains de pouvoir d'achat entretenus par une inflation toujours très modérée. Si la consommation des ménages permettait d'espérer un ralentissement et non un effondrement de la croissance, l'équilibre entre emploi, salaires et marges des entreprises était néanmoins délicat.</p> <p>Ce constat relativement encourageant avait été dressé avant que l'épidémie de coronavirus n'isole la Chine et ne s'étende géographiquement.</p> <p>L'épidémie, son impact sur la croissance chinoise (baisse de la demande interne) et mondiale (repli de la demande chinoise, flux touristiques, perturbation des chaînes de valeur) et sa diffusion géographique impliquent une révision à la baisse significative des prévisions de croissance. Compte tenu de la propagation de l'épidémie, les conséquences deviennent encore plus difficiles à évaluer et conduisent à émettre une série d'hypothèses fortes dont celle, formulée en amont de notre scénario central : une épidémie dont l'expansion serait endiguée au deuxième trimestre. Compte tenu des incertitudes entourant les développements de l'épidémie ainsi que les mesures destinées à limiter la contamination, ce scénario central est assorti d'un risque baissier.</p> <p>En supposant que la Chine ait franchi le pic de l'épidémie (le nombre de nouveaux cas, qui a déjà fortement baissé à l'intérieur et à l'extérieur du Hubei, ne s'installerait pas sur une tendance ascendante durable), la croissance connaîtrait un repli très violent au premier trimestre puis un redémarrage lent suivi d'un rebond substantiel. Aux dépens de leur objectif de désendettement interne, les autorités chinoises ont, à la fois, la volonté et les moyens de promouvoir une relance de l'activité (baisse des taux d'intérêt et des réserves obligataires, augmentation significative du crédit bancaire, dépenses d'infrastructures, etc.). Grâce à la mise en œuvre de soutiens budgétaire et monétaire offensifs et supposés efficaces, le rebond de la croissance au second semestre lui permettrait de situer en moyenne annuelle vers 5,3 %.</p> <p>Notre scénario retenait un fléchissement de la croissance américaine vers 1,6 % : un repli déjà sensible suscité par le reflux bien amorcé de l'investissement et privé du soutien des dépenses publiques. Alors même que l'épidémie ne contraint pas encore les Etats-Unis à "fonctionner au ralenti", l'impact du coronavirus conduit à envisager une croissance susceptible de ne pas excéder 1,3 %. En zone euro, bien que les indices de confiance se soient redressés, signalant une activité soutenue dans les services et la construction alors que le secteur industriel semblait frémir, l'épidémie amputerait notre prévision de croissance déjà conservatrice (1%) de près de 7 dixièmes de points de %.</p> <p>Le "pur effet Chine" (via les exportations et les perturbations des chaînes d'approvisionnement) conduit à soustraire environ 0,2 point de croissance. Mais, l'impact de l'épidémie affectant désormais l'Europe (arrêt et/ou ralentissement de l'activité, baisse de la consommation notamment de services et attentisme) génère une perte supplémentaire estimée entre 0,5 et 1 point de croissance selon les pays. A ce</p>
--	---

	<p>stade, rien ne laisse présager une réponse budgétaire européenne mutualisée. Le risque est celui de réponses restant essentiellement nationales : limitées dans les pays sous contraintes (France, Italie, Espagne, Portugal), plus généreuses en Allemagne et aux Pays-Bas.</p> <p>Alors que l'impact dépressif sur l'activité de l'épidémie de coronavirus est principalement induit par la baisse de la demande, l'inflation sous-jacente devrait rester faible. Elle se situerait, en moyenne annuelle, à 1,7 % aux Etats-Unis et à 1,2 % en zone euro. Le recul de la demande chinoise a déjà fortement contribué à la baisse des cours des matières premières dont celui du pétrole : à 40 dollars par baril, le prix du Brent a déjà perdu près de 40% depuis le début de l'année. En dépit de la reprise de l'activité prévue au second semestre 2020 (notamment de l'activité industrielle en Chine), les prix du pétrole risquaient déjà de pâtir d'un excès d'offre. Compte tenu de la crise entre la Russie et l'Arabie Saoudite et de la fin inattendue de l'accord OPEP+ visant à réduire la production, le risque d'un prix durablement bas est patent. L'inflation totale pourrait donc rester bien inférieure aux cibles d'inflation des banques centrales américaine mais surtout européenne.</p> <p>Avant même que l'épidémie de coronavirus ne se déclare, les grandes Banques centrales, engagées dans des revues stratégiques de leurs politiques respectives, restaient soumises à la tentation de l'assouplissement monétaire : ce dernier est indispensable.</p> <p>Compte tenu des conséquences économiques particulières de l'épidémie de coronavirus (dont un repli de la demande lié aux mesures de confinement et à la baisse de la mobilité transnationale, des difficultés d'approvisionnement et de trésorerie), l'assouplissement monétaire peut avoir pour objet non pas tant de stimuler l'activité que d'apaiser les marchés financiers et limiter les phénomènes auto-réalisateur. Depuis le début de l'année, un mouvement puissant d'aversion au risque a en effet contribué au reflux des taux sans risques (taux souverains américains et allemands à 10 ans en recul cumulé sur deux mois de, respectivement, 120 points de base à 0,70% et 55 points de base à -0,70 %). Quant aux principaux marchés actions, ils ont enregistré des baisses violentes (autour de 14% pour l'Eurostoxx 50 et le CAC 40).</p> <p>Pour tenter d'endiguer l'aversion au risque, dans l'urgence, la <i>Federal Reserve</i> a ainsi procédé à une baisse surprise de 50 points de base du taux des <i>Fed Funds</i> (taux cible à 1-1,25 %) : il s'agit de la première décision inter-réunions de la <i>Federal Reserve</i> depuis la baisse de 50 points de base en octobre 2008. Cette action, volontariste et préventive, n'est pas parvenue à endiguer l'inquiétude des marchés. Notre scénario retient un assouplissement supplémentaire de 50 points de base (répartis en deux baisses de 25 points de base chacune) de la <i>Federal Reserve</i> : disposant encore de marges de manœuvre, elle pourrait même, si les conditions financières continuent de se resserrer, procéder à une première baisse dès mars. La marge de manœuvre de la BCE est en revanche réduite. Avant même la détérioration accélérée des perspectives de croissance, notre scénario retenait une possible baisse du taux de dépôt de 10 points de base, une extension du <i>Quantitative Easing</i> avec une augmentation de la limite de détention d'un titre de 33 % à 50 %, le maintien de la <i>forward guidance</i>. Ce dispositif pourrait être complété par une augmentation de la part des achats de titres <i>corporate</i> (<i>Corporate Sector Purchase Programme</i> dans le cadre du <i>Quantitative Easing</i>) et l'octroi de <i>Targeted Longer-Term Refinancing Operations</i> (TLTRO) à des conditions plus favorables afin d'inciter les banques à prêter et, notamment, à soutenir les PME.</p> <p>Tout concourt, de nouveau, au maintien de taux longs "core" extrêmement faibles : aversion au risque, incertitude et manque de visibilité inédits, ralentissements économiques forts assortis de risques baissiers, inflations indolores.</p> <p>Notre scénario retient des taux longs (10 ans) souverains qui, après avoir atteint des points bas avant l'été, se redresseraient timidement à 1,25 % et -0,55 % en décembre 2020 pour, respectivement, les États-Unis et l'Allemagne. En dépit de perspectives de croissance moins favorables, les marchés actions, bénéficiant du soutien de taux sans risques très bas et supposés le rester très durablement, continuaient de bien se tenir. Depuis l'apparition de l'épidémie de coronavirus à l'origine d'une vague puissante d'aversion au risque, les marchés actions se sont considérablement repliés (enregistrant, en deux mois, des baisses allant de près de 7 % pour l'indice S&P 500 jusqu'à 14 % pour les indices Eurostoxx ou CAC40). L'assouplissement inattendu de la <i>Federal Reserve</i>, pourtant très préventif, en amont d'une dégradation avérée des indicateurs macro-économiques américains d'inflation et d'emploi, n'est pas parvenu à endiguer l'inquiétude des marchés. Tant que les marchés ne disposeront pas d'un minimum de visibilité sur la profondeur et la durée du choc (la partie basse d'une croissance supposée évoluer en U), les marchés actions risquent de peiner. Leur reprise,</p>
--	---

	soutien de l'effet de richesse, est un ingrédient essentiel à un scénario de repli très marqué de la croissance ne dégénéral pas en récession.
--	--

- 2- L'Élément B.5 de la section de la Section B intitulée « Emetteur et Garant » en pages 9, 10 et 11 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.5	<p>Le groupe et la position de l'Émetteur et du Garant au sein du groupe :</p>	<p>L'Émetteur est une filiale à 99,99% d'Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi, qui vise à s'assurer que le contrôle direct ou indirect exercé sur l'Émetteur n'est pas abusif. Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole comme indiqué ci-dessous.</p> <p>Le Garant fait partie du Groupe Crédit Agricole comme indiqué dans l'organigramme ci-dessous.</p> <pre> graph TD SALARIES -- 0.5% --> AMUNDI PUBLIC -- 28.8% --> AMUNDI GCA[GRUPE CREDIT AGRICOLE] -- 69.8% --> AMUNDI AMUNDI -- 100% --> AMUNDI资产管理 AMUNDI -- 76.13% --> AMUNDI Finance AMUNDI -- 23.87% --> AMUNDI Finance AMUNDI Finance -- 99.99% --> LCL EMISSIONS CACEIS -- 100% --> AMUNDI CACEIS -- 100% --> CACEIS CORPORATE TRUST </pre> <ol style="list-style-type: none"> Incluant les participations de Crédit Agricole SA, SACAM Développement et Crédit Agricole Immobilier L'auto-détention s'élève à 0,9% du capital au 14 novembre 2019, conséquence principalement du programme de rachat d'actions lancé en novembre 2018 et du contrat de liquidité en cours. Les 0,1% restants sont détenus à parts égales par Amundi Asset Management, Amundi Immobilier, Etoile Gestion, Société Générale Gestion, BFT Investment Managers et CPR AM (1 action chacun) <p>Crédit Agricole S.A. et ses filiales consolidées constituent le groupe Crédit Agricole S.A. (le "groupe Crédit Agricole S.A."). Le groupe Crédit Agricole S.A., les caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole (les "Caisses Locales") et chacune de leurs filiales respectives constituent le Groupe Crédit Agricole (le "Groupe Crédit Agricole").</p> <p>Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veillé, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du</p>
-----	---	---

- 3- L'Élément B.12 de la Section B intitulée « Emetteur et Garant » en pages 11 et 12 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<i>Informations financières sélectionnées de l'Emetteur</i>		
		<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)
		Total du bilan	5 103 887	3 119 794
		Autres emprunts obligataires	5 093 146	3 111 811
		Capitaux propres totaux	3 805	3 473
		Résultat d'exploitation	-24 075	-11 760
		Résultat net	332	272
		<p>À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>A noter que l'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement.</p> <p>Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.</p> <p>Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue.</p> <p>Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers.</p> <p>L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade.</p>		
		<i>Informations financières sélectionnées du Garant</i>		
		<i>(Données en millions d'euros)</i>	31/12/2019¹ (auditées)	31/12/2018¹ (auditées)
		Total du bilan	176 511	162 233
		Prêts et créances sur la clientèle	128 821	119 581
		Dettes envers la clientèle	121 372	110 094
		Capitaux propres totaux	7 625	7 206
		Capitaux propres part du groupe	7 623	7 204
		<p>¹ Les informations au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.</p>		

<i>(Données en millions d'euros)</i>	31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)
Produit net bancaire	3 371	3 365
Résultat brut d'exploitation	989	974
Résultat net part du groupe	533	536

À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2019.

À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 décembre 2019.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraveraient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement.

Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes.

Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. LCL pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

4- L'Elément B.13 en page 13 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.13	Evénements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité :	<p><u>LCL Emissions</u></p> <p>Sans objet. L'Emetteur estime qu'aucun fait marquant ayant une incidence pour l'évaluation de sa solvabilité auprès des investisseurs n'est intervenu depuis le 31 décembre 2019.</p> <p><u>Crédit Lyonnais</u></p> <p>Au 31 décembre 2019, le ratio de solvabilité global du Garant est égal à 16,90 %. Le ratio CET 1 (Common Equity Tier 1) du Garant s'établit à 11,32 % pour un niveau minimum de CET 1 total de 8,75 %, comprenant l'exigence <i>Requirement</i> de la BCE.</p>
------	---	--

5 L'Elément D.2 en page 23 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

D.2	Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant :	<p>Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité de l'Emetteur à honorer ses obligations relatives aux Titres émis dans le cadre du Programme et du Garant à satisfaire ses obligations au titre de la Garantie.</p> <p><i>Facteurs de risques liés à l'Emetteur</i></p> <p>L'Emetteur est exposé à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des Titres émis dans le cadre du Programme. Ces facteurs de risque incluent notamment (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques inhérents à l'activité de l'Emetteur : <ul style="list-style-type: none"> – les risques de crédit et risque de contrepartie : LCL Emissions utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. L'Emetteur est exposé à la capacité des contreparties des Contrats de Couverture à remplir leurs obligations dans le cadre de ces contrats et à la qualité du crédit de ces contreparties. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé ; – le risque de marché : l'Emetteur est exposé au risque de variation de la valeur des actifs résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, taux de change, la volatilité implicite des taux d'intérêt, spread de crédit sur les instruments financiers ; – le risque de liquidité : en cas de peu ou pas de liquidité, un Contrat de Couverture ou un actif transférable peut ne pas être négociable à sa valeur estimée ; – les risques opérationnels, risques informatiques et risques comptables : l'Emetteur est exposé à des risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle ; – les risques liés à la réglementation : les activités et les résultats de l'Emetteur peuvent également être affectés par les politiques ou les actions de diverses autorités réglementaires en France ou dans d'autres pays où l'Emetteur opère. La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et sont hors du contrôle de l'Emetteur ;
-----	---	---

		<p>– les risques liés à l’environnement dans lequel l’Emetteur évolue : l’épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l’économie mondiale, qui s’aggravaient si l’épidémie n’était pas contenue rapidement. Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l’activité, en raison de l’impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d’approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l’investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue. Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers. L’impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques liés aux litiges ou autres procédures et actions : dans le cours normal des affaires, l’Emetteur est soumis au risque de litiges par les clients ou d’autres personnes par des actions privées, de procédures administratives, des mesures réglementaires ou autres litiges. <p><i>Facteurs de risques liés à la Garantie</i></p> <p>Un souscripteur de Titres comptera sur la qualité de crédit du Garant. Les obligations du Garant dans le cadre de la Garantie seront irrévocables, inconditionnelles, autonomes, non subordonnées, dépourvues de sûretés et chirographaires entrant dans le rang défini à l’article L. 613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier et viendront au même rang entre elles et, sous réserve des exceptions impératives du droit français, au même rang que tous les autres engagements chirographaires entrant dans le rang défini à l’article L. 613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier, présents et futurs, du Garant.</p> <p>La Garantie couvre uniquement les obligations de paiement de l’Emetteur et ne constitue en aucun cas une garantie de l’exécution des autres obligations de l’Emetteur au titre des Titres.</p> <p><i>Facteurs de risques liés au Garant</i></p> <p>Il existe certains facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la capacité du Garant à respecter ses engagements au titre de la Garantie. Ces facteurs de risque incluent notamment (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques inhérents aux activités bancaires, notamment les risques de crédit, de marché, les risques structurels de gestion de bilan tels que le risque de liquidité et les risques de taux d’intérêts, les risques opérationnels ; • les risques juridiques : risques résultant de l’exposition de LCL à des procédures civiles ou pénales ; • les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières (dont lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme) ; • le régime de résolution bancaire institué par la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d’investissement (telle que transposée en France par l’ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d’adaptation à la législation au droit de l’Union Européenne en matière financière) prévoient diverses mesures de résolution destinées à prévenir la défaillance des établissements de crédit. Parmi ces mesures, celles dites de renflouement interne permettent aux autorités de résolution de procéder à la dépréciation partielle ou totale ou à la conversion en capital du Garant (i.e. fonds propres de base de catégorie 1) des instruments de fonds propres et des engagements éligibles du Garant, sous certaines conditions et en fonction de leur rang de créance ;
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté son nouveau projet du groupe (le « Projet du Groupe ») et son nouveau plan à moyen terme à horizon 2022 (le « Plan à Moyen Terme 2022 »). Le Plan à Moyen Terme 2022 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres pour les entités du Groupe Crédit Agricole notamment le Garant. A ce titre, les objectifs du Garant à 2022 sont les suivants (i) développer la croissance de la clientèle de particuliers en obtenant plus de 200 000 clients supplémentaires ²; (ii) équiper un tiers des clients particuliers en prévoyance ou assurance dommage ³ ; (iii) atteindre un coefficient d'exploitation inférieur à 66% ⁴ ; et (iv) atteindre un RONE⁵ supérieur à 12,5%⁶. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Garant sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole notamment le Garant. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions. Si le Garant ne réalise pas les objectifs définis dans le Plan à Moyen Terme 2022, la situation financière du Garant et ses résultats pourraient être défavorablement affectés ; <p>les risques liés à l'environnement dans lequel LCL évolue</p> <p>L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraverait si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes. Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. LCL pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.</p>
--	--	---

² Net cumulé, y compris clients Banque Privée et Professionnels.

³ 24,5% des clients en 2018.

⁴ 68,8% en 2018, hors contribution au FRU.

⁵ Rentabilité des fonds propres avant impôt (*Return on Notional Equity*).

⁶ Avec une hypothèse de coût du risque/encours bilan de 20 à 25 points de base.

FACTEURS DE RISQUE

Le chapitre "Facteurs de Risque" aux pages 30 à 52 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. Dans la sous-section 1.1 "Risques inhérents à l'activité de l'Emetteur" de la section "1. Facteurs de Risque liés à l'Emetteur", un risque intitulé « Risques liés à l'environnement dans lequel l'Emetteur évolue » est ajouté en page 31 du Prospectus de Base comme suit :

« Risque lié à l'environnement dans lequel l'Emetteur évolue

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue. Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers. L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade. »

2. Dans la sous-section 2.2 "Facteurs de Risques liés au Garant" de la section "2. Facteurs de Risques liés à la Garantie et au Garant", la phrase « Les facteurs de risque relatifs au Garant sont décrits aux pages 19 à 52 du Rapport Financier Annuel 2018 du Crédit Lyonnais qui est incorporé par référence dans le présent Prospectus de Base et inclue notamment les risques suivants : » est remplacée par « Les facteurs de risque relatifs au Garant sont décrits aux pages 23 à 62 du Rapport Financier Annuel 2019 du Crédit Lyonnais qui est incorporé par référence dans le présent Prospectus de Base et inclue notamment les risques suivants : »
3. Dans le paragraphe "Autres facteurs de risque relatifs au Garant" de la sous-section 2.2 "Facteurs de Risques liés au Garant" de la section «2. Facteurs de Risques liés à la Garantie et au Garant", , un risque intitulé « Risques liés à l'environnement dans lequel LCL évolue » est ajouté en page 36 du Prospectus de Base comme suit :

« Risque lié à l'environnement dans lequel LCL évolue

L'épidémie de Covid-19 : devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes. Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. LCL pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" en page 57 et suivantes du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. Les sections "1. En lien avec l'Emetteur" et "2. En lien avec le Garant" en page 57 et 58 du Prospectus de Base sont remplacées comme suit :

1. En lien avec l'Emetteur

- (a) le rapport financier annuel au 31 décembre 2018 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2018 de LCL Emissions**" ou le "**RFA 2018 LCLE**") ;
- (b) **le rapport financier annuel au 31 décembre 2019 de l'Emetteur (le "Rapport Financier Annuel 2019 de LCL Emissions" ou le "RFA 2019 LCLE")**
- (c) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 44 à 125 du prospectus de base en date du 12 septembre 2013 et visé par l'AMF sous le numéro 13-489 en date du 12 septembre 2013, tel que modifié par le supplément en date du 28 mai 2014 (les "Modalités des Titres 2013") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013 ;
- (d) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 45 à 135 du prospectus de base en date du 10 septembre 2014 et visé par l'AMF sous le numéro 14-493 en date du 10 septembre 2014, tel que modifié par les suppléments, respectivement en date du 20 janvier 2015 et du 21 mai 2015 (les "Modalités des Titres 2014") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2014 ;
- (e) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 45 à 135 du prospectus de base en date du 10 septembre 2015 et visé par l'AMF sous le numéro 15-477 en date du 10 septembre 2015, tel que modifié par les suppléments, respectivement en date du 14 décembre 2015 et du 12 avril 2016 (les "Modalités des Titres 2015") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2015 ;
- (f) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 47 à 153 du prospectus de base en date du 28 septembre 2016 et visé par l'AMF sous le numéro 16-454 en date du 28 septembre 2016, tel que modifié par les suppléments en date, respectivement, du 26 avril 2017 et du 12 juillet 2017 (les "Modalités des Titres 2016") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2016;
- (g) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 52 à 156 du prospectus de base en date du 26 septembre 2017 et visé par l'AMF sous le numéro 17-513 en date du 26 septembre 2017, tel que modifié par le supplément en date du 17 mai 2018 (les "Modalités des Titres 2017") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2017; et
- (h) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 59 à 164 du prospectus de base en date du 25 septembre 2018 et visé par l'AMF sous le numéro 18-448 en date du 25 septembre 2018, tel que modifié par le supplément en date du 3 décembre 2018 (les "Modalités des Titres 2018") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2018.
- (i) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 166 à 285 du prospectus de base du 5 septembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-448 et les conditions définitives en date du 22 mars 2019 (Souche 89 – Tranche 1).

Ces documents sont disponibles sur le site Internet www.lcl-emissions.fr, sous l'onglet « *Informations légales* », aux rubriques « *Informations réglementées* » ou « *Prospectus* », selon le cas, ou sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur le site www.info-financiere.fr.

2. En lien avec le Garant

- (a) le rapport financier annuel 2018 comprenant les états financiers annuels consolidés audités du Crédit Lyonnais pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (le "**Rapport Financier Annuel 2018 du Crédit Lyonnais**" ou le "**RFA 2018**") ;
- (b) **le rapport financier annuel 2019 comprenant les états financiers annuels consolidés audités du Crédit Lyonnais pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (le "Rapport Financier Annuel 2019 du Crédit Lyonnais" ou le "RFA 2019") ;**
- (c) la présentation, incluant les annexes, de Crédit Agricole S.A. en date du 6 juin 2019 relative au nouveau projet du groupe et au nouveau plan à moyen terme 2019-2022 (le "**Plan à Moyen Terme 2022**") publiée à la suite du communiqué de presse en date du 6 juin 2019.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet www.lcl.com, sous l'onglet « *Découvrir LCL* », à la rubrique « *Eléments financiers* » puis « *Informations réglementées* » ou sur le site Internet www.info-financière.fr.

Toute déclaration contenue dans le présent Prospectus de Base ou dans tous documents incorporés par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base, dans la mesure où une déclaration contenue dans tout document ultérieurement incorporé par référence et au titre de laquelle un supplément au présent Prospectus de Base ou un Prospectus de Base publié par l'Emetteur en substitution du présent document et applicable à toute offre ultérieure de Titres serait préparé, modifierait ou remplacerait cette déclaration.

Les informations concernant l'Emetteur et le Garant, incorporées par référence au présent Prospectus de Base (les "**Informations Incorporées**") sont réputées faire partie du présent Prospectus de Base. Postérieurement à la publication de ce Prospectus de Base, un supplément peut être préparé par l'Emetteur et approuvé par l'AMF conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus. Les déclarations contenues dans ces suppléments (ou dans tout autre document incorporé par référence dans ces suppléments) seront, dans la mesure où elles auront vocation à s'appliquer (de façon explicite, implicite ou autre), réputées modifier ou remplacer les déclarations contenues dans ce Prospectus de Base ou dans un document incorporé par référence dans ce Prospectus de Base. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, que si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Aussi longtemps que les Titres seront en circulation dans le cadre du Programme, des copies des documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base pourront être obtenues, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du Garant et de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du présent Prospectus de Base. Le présent Prospectus de Base (ainsi que tout supplément y relatif) sera publié sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de l'Emetteur (www.lcl-emissions.fr). Les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base sont publiés sur le site www.info-financière.fr, sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur les sites de l'Emetteur et du Garant, selon le cas, dans les espaces susmentionnés pour les informations les concernant.

L'information incorporée par référence doit être lue conformément aux tables de correspondance ci-après. Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans les tables de correspondance sont à considérer comme informations supplémentaires uniquement.

- 2. Les tableaux de concordance en lien avec l'Emetteur et le Garant aux pages 59 à 62 du Prospectus de Base sont remplacés comme suit :

Tables de correspondance

L'Emetteur

**Annexe IV du Règlement Européen n°809/2004
tel que modifié**

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2018 de LCL Emissions	N° de page du RFA 2018 LCLE
Bilan	34-35 du RFA2018 LCLE
Compte de résultat	37 du RFA 2018 LCLE
Tableau de Financement	46-47 du RFA 2018 LCLE
Notes aux états financiers	38-42 du RFA 2018 LCLE
Rapport de gestion	3-18 du RFA 2018 LCLE
Rapport des Commissaires aux comptes	26-32 du RFA 2018 LCLE
Variation des Capitaux Propres	46 du RFA 2018 LCLE

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2019 de LCL Emissions	N° de page du RFA 2019 LCLE
Bilan	31-32 du RFA2019 LCLE
Compte de résultat	34 du RFA 2019 LCLE
Tableau de Financement	43 du RFA 2019 LCLE
Notes aux états financiers	35-45 du RFA 2019 LCLE
Rapport de gestion	3-23 du RFA 2019 LCLE
Rapport des Commissaires aux comptes	25-29 du RFA 2019 LCLE
Variation des Capitaux Propres	42 du RFA 2019 LCLE

Crédit Lyonnais

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement Européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du RFA 2018 du RFA 2019 du Plan à Moyen Terme 2022
2. Contrôleurs Légaux des Comptes	284 du RFA 2019

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement Européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du RFA 2018 du RFA 2019 du Plan à Moyen Terme 2022
3. Facteurs de risques	23 à 62 du RFA 2019
4. Informations concernant le Garant	
4.1. Histoire et évolution du Garant	38 à 40 ; 72 et 73 ; 88 à 91 du Plan à Moyen Terme 2022 116, 120 du RFA 2019
4.1.5. Tout évènement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	63 à 77, 158 du RFA 2019
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	72 et 73 ; 88 à 91 du Plan à Moyen Terme 2022 3, 16 à 17 du RFA 2019
5.2. Principaux marchés	38 à 40 du Plan à Moyen Terme 2022 3, 16 à 17 du RFA 2019
6. Organigramme	
6.1. Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	121 du RFA 2019
6.2. Liens de dépendance entre les entités du Groupe	122 du RFA 2019
7. Informations sur les tendances	
7.2. Tendance susceptible d'influencer sensiblement les perspectives du Garant	18 à 20 du RFA 2019
9. Organe d'administration, de direction et de surveillance	
9.1. Information concernant les membres des organes d'administration et de Direction	97 à 116, 212 du RFA 2019
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance	60-61, 97 à 104, 112 du RFA 2019
10. Principaux Actionnaires	

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement Européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du RFA 2018 du RFA 2019 du Plan à Moyen Terme 2022
10.1. Contrôle du Garant	120 à 121 du RFA 2019
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant	
11.1. Informations financières historiques	89 à 200 du RFA 2018 117 à 241 du RFA 2019
11.2. Etats financiers	89 à 194, 201 à 206 du RFA 2018 117 à 230, 236 à 241 du RFA 2019
Comptes de Résultats	95, 205 du RFA 2018 123, 240 du RFA 2019
Bilan	97 à 100, 203 à 204 du RFA 2018 125 à 126, 238 à 239 du RFA 2019
Tableau de flux de trésorerie	100 à 101 du RFA 2018 128 à 129 du RFA 2019
Notes sur les comptes	106 à 194 ; 207 à 246 du RFA 2018 130 à 229 ; 242 à 283 du RFA 2019
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	195 à 200, 247 à 251 du RFA 2018 230 à 235, 284 à 288 du RFA 2019
11.4. Date des dernières informations financières	117 du RFA 2019
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	58 à 60 du RFA 2019
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Non applicable

**MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES - TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS
[ANNEXE – RESUME DE L’EMISSION]**

- 1- L’Elément B.4b de la Section B intitulée « Emetteur et Garant » du Résumé de l’Emission en pages 271 à 273 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.4b	Tendances	<p>Bilan de l’année 2019</p> <p>Dans un climat de fortes incertitudes, la croissance a poursuivi son ralentissement, marqué par les piètres performances de l’investissement productif et du commerce mondial</p> <p>En 2019, le cycle économique mondial a poursuivi son mouvement de lent ralentissement amorcé depuis le pic récent de 2017 (3,8 %). La croissance mondiale se serait ainsi établie à 2,9 % (après 3,6 % en 2018), soit son rythme le plus modéré depuis le rebond postérieur à la crise financière mondiale de 2008/2009. Ce fléchissement résulte évidemment de tendances lourdes affectant, bien qu’inégalement, l’ensemble des pays et d’éléments propres à chaque économie ou à chaque secteur. Aux tendances générales amplifiant des ralentissements cycliques et structurels déjà à l’œuvre (grandes économies développées et Chine) se sont ajoutées les faiblesses propres à certains pays émergents majeurs (Brésil, Inde, Mexique, Russie). Certains secteurs industriels, tels l’industrie automobile, ont été pénalisés par des changements réglementaires (nouvelles normes d’émissions). Ces chocs spécifiques sont restés cantonnés et ont peu pénalisé les secteurs des services ou de la construction.</p> <p>Au-delà des spécificités, les tensions commerciales sino-américaines (barrières commerciales effectives mais aussi inquiétudes quant aux secteurs et pays susceptibles de constituer de nouvelles cibles) et le climat d’incertitude ont nettement pesé sur les perspectives de demande, l’incitation à investir et, plus généralement, sur le climat des affaires. Dans un environnement économique plus "anxiogène", le ralentissement le plus notable est enregistré par l’investissement productif alors que la consommation des ménages, globalement, résiste.</p> <p>Les entreprises ont, en effet, révisé à la baisse leurs projets d’investissement et la consommation des ménages en biens durables s’est légèrement infléchi. Confrontées à une demande moins dynamique ou plus incertaine, les entreprises ont fini par ajuster leur production. Plus sensible à l’investissement et à la consommation de biens durables, le commerce mondial s’est encore essoufflé. Les échanges mondiaux de biens et services n’auraient ainsi crû que de 1,1 % en 2019, après avoir progressé de 3,6 % et de 5,7 % en 2018 et 2017, respectivement. Ce fléchissement à près de 1 % est également à rapprocher du rythme annuel moyen enregistré entre 2010 et 2018, proche de 5 % (3,8 % pour le PIB mondial). Cependant, des politiques monétaires très accommodantes et largement préventives (voir ci-après) et des conditions financières favorables ont permis d’amortir le ralentissement et, in fine, de contribuer à la résistance du marché du travail. Création d’emplois, augmentation progressive des salaires, inflation toujours contenue, gains de pouvoir d’achat ont soutenu la confiance et les dépenses des ménages.</p> <p>Une tendance commune à la décélération mais des singularités nationales conditionnées par le degré d’exposition au commerce mondial et au secteur industriel</p> <p>Aux États-Unis, l’année 2019 s’est achevée sur une croissance trimestrielle annualisée de 2,1 %, soutenue par les exportations nettes (contraction des importations) alors que les dépenses de consommation ont ralenti, que les stocks ont pesé sur la croissance et que les investissements en capital fixe</p>
-------------	------------------	---

	<p>des entreprises se sont contractés pour le troisième trimestre consécutif. Sur l'ensemble de l'année, la croissance fléchit de 2,9 % à 2,3 % mais reste supérieure au rythme potentiel estimé proche de 2 %. La demande intérieure en demeure le principal moteur, avec des contributions fortes de la consommation des ménages (1,8 point de pourcentage) et des dépenses publiques (0,4 point) mais en net retrait de l'investissement productif (0,2 point) et négative des échanges extérieurs (-0,2 point). Alors que l'économie est au plein-emploi (avec un taux de chômage à 3,5 % fin 2019), l'inflation est restée modérée. L'indice de prédilection de la Réserve fédérale (indice des prix PCE, <i>Personal Consumption Expenditures</i>) a augmenté de 1,4 % au quatrième trimestre 2019 (variation trimestrielle annualisée), un rythme inférieur à l'objectif d'inflation de 2 %. Après 2,1 % en moyenne 2018, l'inflation (PCE) sur l'année atteint 1,4 %.</p> <p>En Chine, aux facteurs de fléchissement lent et naturel de la croissance (tertiarisation, vieillissement, montée de la propension à épargner, repli du rythme des créations d'emplois), sont venus se superposer les pertes d'emplois urbains et le conflit commercial avec les Etats-Unis. Le rythme de croissance s'est replié en fin d'année portant la croissance moyenne sur 2019 à 6,1 %, son plus faible niveau depuis 1990. La consommation privée et publique fournit l'essentiel (60 %) de l'expansion, alors que la contribution de l'investissement productif se replie (1,9 point de pourcentage, sa contribution la plus faible depuis 2000) et que celle des échanges extérieurs reste positive (0,7 point).</p> <p>Au Royaume-Uni, l'année 2019 a, indéniablement, été dominée par la saga du <i>Brexit</i>. Les interminables tractations parlementaires ont conduit à une impasse impliquant trois reports de la date du <i>Brexit</i> (initialement fixée au 31 mars 2019). En cause ? Les divisions importantes au sein du gouvernement minoritaire de Theresa May et l'impopularité de son "<i>backstop</i>" sur la frontière irlandaise. Après la tenue d'élections européennes au mois de mai, à l'occasion desquelles le parti conservateur a essuyé une lourde défaite, Theresa May a été contrainte de démissionner du poste de Premier ministre. Son successeur Boris Johnson a renégocié le "<i>backstop</i>" avec l'UE et a réussi à acculer le <i>Labour</i> à des élections générales anticipées mi-décembre. Ces élections se sont soldées par une victoire historique des Conservateurs face à un <i>Labour</i> défavorisé par une politique trop à gauche et anti-business.</p> <p>Dans un contexte de ralentissement mondial, l'incertitude sur le <i>Brexit</i> a pesé sur la croissance britannique qui s'est aussi montrée plus volatile. Si, grâce à un marché du travail au plein-emploi, la consommation des ménages a résisté, l'investissement privé a particulièrement souffert et enregistré le pire taux de croissance des pays du G7. Sur l'ensemble de l'année 2019, la croissance devrait s'établir à 1,3 % en moyenne annuelle, le même chiffre qu'en 2018, grâce à un effet d'acquis favorable "<i>boosté</i>" par un important mouvement de stockage en amont de la première date de sortie du 31 mars 2019.</p> <p>En zone euro, en 2019, la croissance a tout d'abord déçu puis rassuré. Déçu car le rebond attendu au premier semestre après la récession manufacturière de la fin 2018 n'a pas eu lieu. Rassuré car, à défaut de rebondir, l'activité s'est néanmoins stabilisée au deuxième semestre évitant une spirale "récessionniste". La résilience de la demande intérieure, consommation privée mais aussi investissement, a limité la contagion de l'industrie au secteur des services. Les créations d'emplois ont certes ralenti mais ont encore permis une baisse du taux de chômage (7,4 % fin 2019 après 7,8 % fin 2018). L'action préventive de la BCE a été efficace : elle a permis de maintenir des conditions de financement favorables, de limiter l'appréciation de l'euro et, finalement, de soutenir la confiance. L'impulsion budgétaire a été moins significative, mais plus importante que par le passé dans les pays disposant de marges de manœuvre. En-deçà de son rythme</p>
--	---

	<p>potentiel (estimé à 1,3 %) et toujours incapable de ranimer l'inflation encore bien inférieure à la cible de la BCE (1,2 % et 1 % pour, respectivement, l'inflation totale et l'inflation <i>core</i>), la croissance du PIB aurait atteint 1,1 % (après 1,9 % en 2018) : un résultat global recouvrant d'importantes disparités entre pays selon, notamment, leur degré d'exposition au commerce mondial et à l'industrie. Aux performances décevantes de l'Allemagne (0,6 %) et de l'Italie (0,2 %), plus industrielles et ouvertes, s'oppose ainsi la croissance encore correcte enregistrée par la France (1,2 %).</p> <p>Après 1,7 % en 2018, la croissance française a en effet atteint 1,2 % grâce à une demande intérieure restée robuste. La consommation des ménages s'est accélérée (+1,2 % en 2019 contre 0,9 % en 2018), soutenue par les mesures fiscales de soutien au pouvoir d'achat annoncées suite au mouvement des gilets jaunes et au Grand Débat National du printemps. La faible inflation ainsi que des créations d'emplois très dynamiques ont également participé au dynamisme des gains de pouvoir d'achat (+2,1 % sur l'année). Le taux de chômage a ainsi diminué passant de 8,7 % en moyenne en 2018 à 8,3 % en moyenne en 2019. L'investissement des sociétés non financières est également resté très dynamique et a même accéléré, progressant de 4,1 % sur l'année. Les sociétés ont ainsi bénéficié d'un environnement de taux bas mais également d'effets temporaires tels que la bascule du CICE en baisse de charges qui a boosté les profits et soutenu l'investissement (et les créations d'emplois). Après une contribution exceptionnellement positive à la croissance en 2018, le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance en 2019. En effet, alors que le dynamisme de la demande intérieure a soutenu les importations, les exportations ont subi les incertitudes internationales et la crise du secteur manufacturier, en particulier en Europe.</p> <p>La mise en œuvre de politiques monétaires accommodantes propices à une baisse des taux d'intérêt a permis d'amortir le ralentissement économique tout en permettant aux marchés d'actions d'afficher de belles performances</p> <p>Dans un contexte d'inflation faible, les banques centrales ont réagi de manière agressive et largement préventive au repli de l'activité. Les principales banques centrales des pays avancés (dont la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne, BCE) mais aussi celles des grands marchés émergents ont baissé leurs taux d'intérêt directeurs.</p> <p>La Réserve fédérale a procédé à trois baisses préventives du taux des <i>Fed Funds</i> de juillet à octobre (- 75 points de base – pb – portant le taux à 1,75 %). En septembre, à la suite d'une révision à la baisse des prévisions de croissance assorties d'un aléa baissier en raison d'un degré élevé d'incertitude, d'une inflation "dangereusement" basse et d'un décrochage des anticipations de marchés, la BCE a de nouveau mobilisé tous ses outils d'assouplissement monétaire : <i>Forward Guidance</i> (les taux qui vont rester à leur niveau actuel voire à des niveaux inférieurs tant que l'inflation ne convergera pas "fermement" vers sa cible), baisse du taux de dépôt à -0,5 %, introduction d'un système par palier (<i>tiering</i>) pour soulager les banques. La BCE a également réactivé son programme d'achats d'obligations (<i>Quantitative Easing</i>) au rythme mensuel de 20 milliards d'euros à partir du 1er novembre pour une durée indéterminée et assoupli les conditions des TLTRO III.</p> <p>Outre l'accommodation monétaire, l'année 2019 s'est conclue sur l'espoir d'un accord commercial entre les États-Unis et la Chine se traduisant par une envolée des marchés boursiers aux dépens des actifs les plus sûrs. Les taux des titres d'État américains et allemands à 10 ans se sont brutalement tendus pour terminer l'année à 1,90 % et -0,20 % alors que les actions profitaient évidemment de l'enthousiasme ambiant. La progression annuelle</p>
--	---

	<p>des marchés les plus représentatifs atteint près de 15 % (MSCI, marchés émergents) et culmine à 29 % (S&P 500).</p> <p>Aussi abruptes qu'aient été les remontées des taux américains et allemands fin 2019, leurs baisses respectives n'en ont pas moins atteint près de 75 et 40 points de base sur l'année écoulée du fait de politiques monétaires préventivement très accommodantes mais qui ne parviennent pas à réactiver l'inflation : la croissance sera restée décente voire soutenue pour une inflation faible. La politique de la BCE aura échoué à faire accélérer l'inflation, remonter les taux d'intérêt et la pente de la courbe. Le succès est en revanche manifeste s'il peut être jugé à l'aune du resserrement des primes de risque des pays dits "périphériques" dont l'Espagne et l'Italie fournissent de belles illustrations. Leurs <i>spreads</i> contre <i>Bund</i> se sont contractés de, respectivement, 50 et 90 pb à 65 et 160 pb alors que la prime française (à 30 pb fin 2019) s'est repliée de 15 pb.</p> <p>Tendances récentes et perspectives du premier semestre 2020</p> <p>Avant même l'apparition de l'épidémie de coronavirus, le climat anxiogène et l'investissement productif déjà en repli concouraient au fléchissement de la croissance sans en suggérer la chute imminente.</p> <p>Le conflit commercial sino-américain semblait n'être plus voué à une escalade à brève échéance, grâce à la signature de l'accord dit de "phase 1". S'il permettait d'espérer une pause dans la guerre tarifaire, il n'immunisait pas contre un déplacement des tensions sur d'autres sujets délicats et ne préjugait pas d'une pacification durable des relations sino-américaines. L'accord entre les États-Unis et la Chine couvre, en effet, de nombreux sujets : commerce de biens et notamment de produits agricoles et agro-alimentaires⁷, propriété intellectuelle, transferts de technologie, services financiers, fin de la dite "manipulation" du taux de change, instance de résolution des conflits. Tout en étant ambitieux (les importations supplémentaires auxquelles s'est engagée la Chine sont substantielles), cet accord n'aborde pas les questions des subventions chinoises et, plus largement, du capitalisme parrainé par l'État chinois.</p> <p>Par ailleurs, le risque d'un "Brexit sans accord commercial" menaçait de se substituer à celui d'un "Brexit sans accord". A l'issue de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 31 janvier, les Britanniques souhaitent en effet voir définis les détails du futur partenariat avec l'Union Européenne (dont un accord de libre-échange) d'ici la fin de l'année 2020. Soumettre les négociations à un calendrier aussi ambitieux va générer des doutes sur la qualité de la relation à venir.</p> <p>Les tensions politiques, géopolitiques et l'incertitude pouvaient donc temporairement s'apaiser, mais n'avaient pas vocation à disparaître durablement et promettaient de peser sur le comportement d'investissement.</p> <p>Certains signes préliminaires semblaient indiquer que le recul du secteur manufacturier (justifié notamment par une amélioration dans le secteur de l'automobile) mais aussi du commerce mondial pouvait avoir atteint son</p>
--	--

⁷Les États-Unis ont décidé de renoncer à une taxe supplémentaire (essentiellement sur des biens de consommation grand public) et de réduire de moitié les droits de douane (de 15%) imposés en septembre sur 120 milliards de dollars d'importations en provenance de Chine. Le reste des droits déjà appliqués (25% sur 250 milliards de dollars) ne baisse pas. Environ 65% des importations américaines en provenance de Chine restent taxés. Pour rappel, en 2018, les importations américaines de biens et de services chinois ont atteint, respectivement, 540 et 18 milliards de dollars. Pour sa part, la Chine s'est notamment engagée à importer des États-Unis 200 milliards de dollars de biens et services supplémentaires en 2020-2021 par rapport à 2017, année au cours de laquelle les exportations américaines de biens et services vers la Chine avaient atteint 190 milliards de dollars.

	<p>point le plus bas. Quant au secteur des services, il poursuivait son expansion grâce à la bonne tenue des dépenses de consommation dopées par une croissance encore soutenue des salaires. Enfin, si l'investissement productif avait fait preuve de résilience, son mouvement de lent freinage se dessinait : un freinage justifié par l'incertitude sur la demande future, issue des inquiétudes relatives au commerce mondial, plutôt que par une dégénérescence classique du cycle. En zone euro notamment, après plusieurs années d'investissement faible, les entreprises se préparaient à affronter le ralentissement sans capacités excédentaires, dont témoignait un taux d'utilisation des capacités en repli tout en restant encore élevé. Les entreprises semblaient attentistes, ne répondant à l'érosion de leurs marges ni par un arrêt brutal de leurs dépenses en capital, ni par une réduction drastique de l'emploi.</p> <p>A défaut de pouvoir compter sur l'investissement productif et sur le commerce mondial, plus sensible à la croissance de l'investissement qu'à celle de la consommation, il fallait compter sur les ménages pour soutenir la croissance. Le marché du travail poursuivait son ajustement à des rythmes divers et le recul des créations d'emplois ne se traduisait pas encore par une remontée sensible du taux de chômage. La consommation devait, en outre, être dopée par des salaires en légère progression et des gains de pouvoir d'achat entretenus par une inflation toujours très modérée. Si la consommation des ménages permettait d'espérer un ralentissement et non un effondrement de la croissance, l'équilibre entre emploi, salaires et marges des entreprises était néanmoins délicat.</p> <p>Ce constat relativement encourageant avait été dressé avant que l'épidémie de coronavirus n'isole la Chine et ne s'étende géographiquement.</p> <p>L'épidémie, son impact sur la croissance chinoise (baisse de la demande interne) et mondiale (repli de la demande chinoise, flux touristiques, perturbation des chaînes de valeur) et sa diffusion géographique impliquent une révision à la baisse significative des prévisions de croissance. Compte tenu de la propagation de l'épidémie, les conséquences deviennent encore plus difficiles à évaluer et conduisent à émettre une série d'hypothèses fortes dont celle, formulée en amont de notre scénario central : une épidémie dont l'expansion serait endiguée au deuxième trimestre. Compte tenu des incertitudes entourant les développements de l'épidémie ainsi que les mesures destinées à limiter la contamination, ce scénario central est assorti d'un risque baissier.</p> <p>En supposant que la Chine ait franchi le pic de l'épidémie (le nombre de nouveaux cas, qui a déjà fortement baissé à l'intérieur et à l'extérieur du Hubei, ne s'installerait pas sur une tendance ascendante durable), la croissance connaîtrait un repli très violent au premier trimestre puis un redémarrage lent suivi d'un rebond substantiel. Aux dépens de leur objectif de désendettement interne, les autorités chinoises ont, à la fois, la volonté et les moyens de promouvoir une relance de l'activité (baisse des taux d'intérêt et des réserves obligatoires, augmentation significative du crédit bancaire, dépenses d'infrastructures, etc.). Grâce à la mise en œuvre de soutiens budgétaire et monétaire offensifs et supposés efficaces, le rebond de la croissance au second semestre lui permettrait de situer en moyenne annuelle vers 5,3 %.</p> <p>Notre scénario retenait un fléchissement de la croissance américaine vers 1,6 % : un repli déjà sensible suscité par le reflux bien amorcé de l'investissement et privé du soutien des dépenses publiques. Alors même que l'épidémie ne contraignait pas encore les Etats-Unis à "fonctionner au ralenti", l'impact du coronavirus conduit à envisager une croissance susceptible de ne pas excéder 1,3 %. En zone euro, bien que les indices de confiance se soient redressés, signalant une activité soutenue dans les services et la construction alors que le secteur industriel semblait frémir,</p>
--	--

	<p>l'épidémie amputerait notre prévision de croissance déjà conservatrice (1%) de près de 7 dixièmes de points de %. Le "pur effet Chine" (via les exportations et les perturbations des chaînes d'approvisionnement) conduit à soustraire environ 0,2 point de croissance. Mais, l'impact de l'épidémie affectant désormais l'Europe (arrêt et/ou ralentissement de l'activité, baisse de la consommation notamment de services et attentisme) génère une perte supplémentaire estimée entre 0,5 et 1 point de croissance selon les pays. A ce stade, rien ne laisse présager une réponse budgétaire européenne mutualisée. Le risque est celui de réponses restant essentiellement nationales : limitées dans les pays sous contraintes (France, Italie, Espagne, Portugal), plus généreuses en Allemagne et aux Pays-Bas.</p> <p>Alors que l'impact dépressif sur l'activité de l'épidémie de coronavirus est principalement induit par la baisse de la demande, l'inflation sous-jacente devrait rester faible. Elle se situerait, en moyenne annuelle, à 1,7 % aux Etats-Unis et à 1,2 % en zone euro. Le recul de la demande chinoise a déjà fortement contribué à la baisse des cours des matières premières dont celui du pétrole : à 40 dollars par baril, le prix du Brent a déjà perdu près de 40% depuis le début de l'année. En dépit de la reprise de l'activité prévue au second semestre 2020 (notamment de l'activité industrielle en Chine), les prix du pétrole risquaient déjà de pâtir d'un excès d'offre. Compte tenu de la crise entre la Russie et l'Arabie Saoudite et de la fin inattendue de l'accord OPEP+ visant à réduire la production, le risque d'un prix durablement bas est patent. L'inflation totale pourrait donc rester bien inférieure aux cibles d'inflation des banques centrales américaine mais surtout européenne.</p> <p>Avant même que l'épidémie de coronavirus ne se déclare, les grandes Banques centrales, engagées dans des revues stratégiques de leurs politiques respectives, restaient soumises à la tentation de l'assouplissement monétaire : ce dernier est indispensable.</p> <p>Compte tenu des conséquences économiques particulières de l'épidémie de coronavirus (dont un repli de la demande lié aux mesures de confinement et à la baisse de la mobilité transnationale, des difficultés d'approvisionnement et de trésorerie), l'assouplissement monétaire peut avoir pour objet non pas tant de stimuler l'activité que d'apaiser les marchés financiers et limiter les phénomènes auto réalisateurs. Depuis le début de l'année, un mouvement puissant d'aversion au risque a en effet contribué au reflux des taux sans risques (taux souverains américains et allemands à 10 ans en recul cumulé sur deux mois de, respectivement, 120 points de base à 0,70% et 55 points de base à -0,70 %). Quant aux principaux marchés actions, ils ont enregistré des baisses violentes (autour de 14% pour l'Eurostoxx 50 et le CAC 40).</p> <p>Pour tenter d'endiguer l'aversion au risque, dans l'urgence, la <i>Federal Reserve</i> a ainsi procédé à une baisse surprise de 50 points de base du taux des <i>Fed Funds</i> (taux cible à 1-1,25 %) : il s'agit de la première décision inter-réunions de la <i>Federal Reserve</i> depuis la baisse de 50 points de base en octobre 2008. Cette action, volontariste et préventive, n'est pas parvenue à endiguer l'inquiétude des marchés. Notre scénario retient un assouplissement supplémentaire de 50 points de base (répartis en deux baisses de 25 points de base chacune) de la <i>Federal Reserve</i> : disposant encore de marges de manœuvre, elle pourrait même, si les conditions financières continuent de se resserrer, procéder à une première baisse dès mars. La marge de manœuvre de la BCE est en revanche réduite. Avant même la détérioration accélérée des perspectives de croissance, notre scénario retenait une possible baisse du taux de dépôt de 10 points de base, une extension du <i>Quantitative Easing</i> avec une augmentation de la limite de détention d'un titre de 33 % à 50 %, le maintien de la <i>forward guidance</i>. Ce dispositif pourrait être complété par une augmentation de la part des achats de titres <i>corporate</i> (<i>Corporate Sector Purchase Programme</i> dans le cadre du <i>Quantitative Easing</i>) et l'octroi de <i>Targeted Longer-Term Refinancing</i></p>
--	---

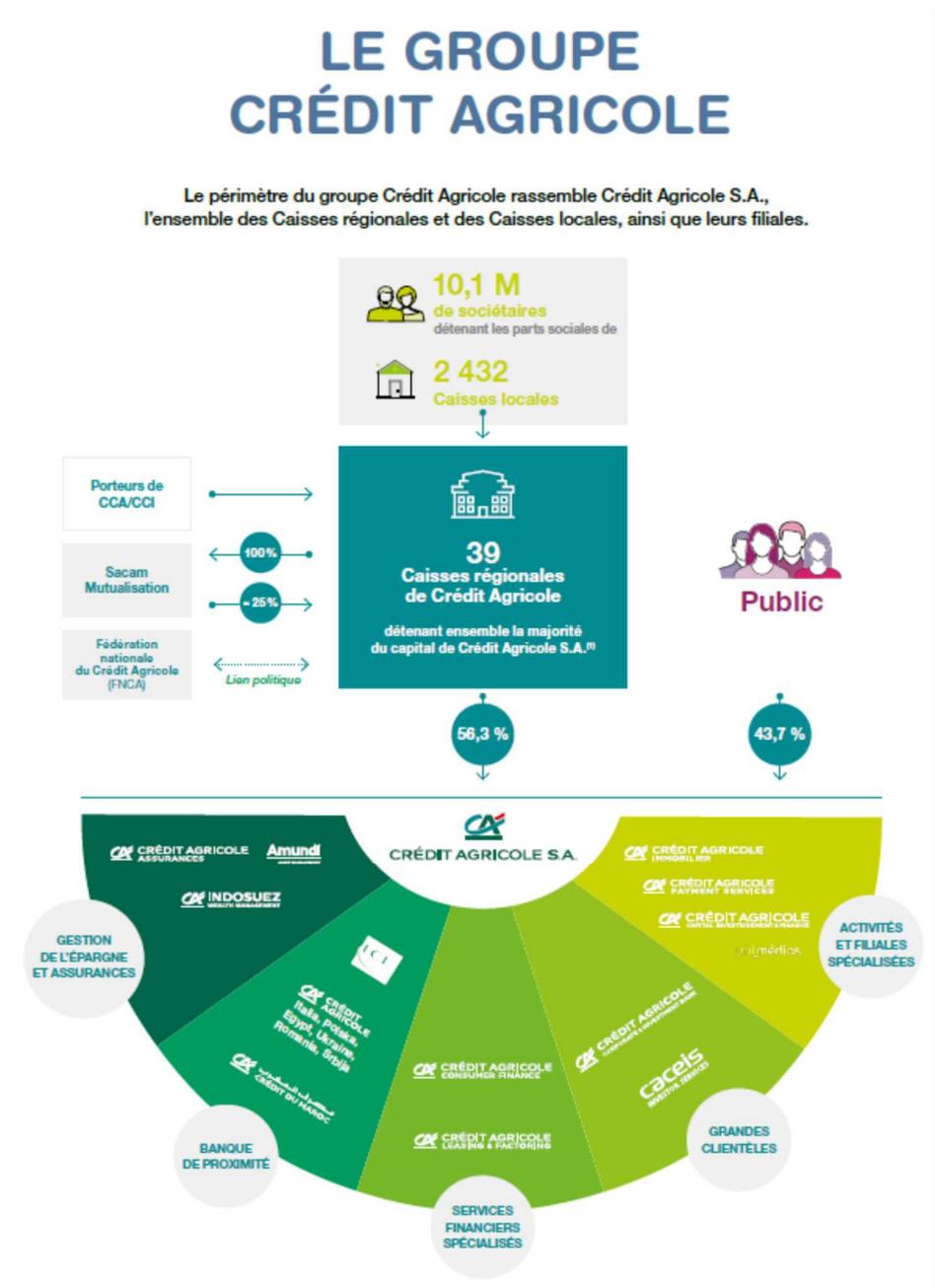
		<p><i>Operations</i> (TLTRO) à des conditions plus favorables afin d'inciter les banques à prêter et, notamment, à soutenir les PME.</p> <p>Tout concourt, de nouveau, au maintien de taux longs "core" extrêmement faibles : aversion au risque, incertitude et manque de visibilité inédits, ralentissements économiques forts assortis de risques baissiers, inflations indolores.</p> <p>Notre scénario retient des taux longs (10 ans) souverains qui, après avoir atteint des points bas avant l'été, se redresseraient timidement à 1,25 % et - 0,55 % en décembre 2020 pour, respectivement, les États-Unis et l'Allemagne. En dépit de perspectives de croissance moins favorables, les marchés actions, bénéficiant du soutien de taux sans risques très bas et supposés le rester très durablement, continuaient de bien se tenir. Depuis l'apparition de l'épidémie de coronavirus à l'origine d'une vague puissante d'aversion au risque, les marchés actions se sont considérablement repliés (enregistrant, en deux mois, des baisses allant de près de 7 % pour l'indice S&P 500 jusqu'à 14 % pour les indices Eurostoxx ou CAC40). L'assouplissement inattendu de la <i>Federal Reserve</i>, pourtant très préventif, en amont d'une dégradation avérée des indicateurs macro-économiques américains d'inflation et d'emploi, n'est pas parvenu à endiguer l'inquiétude des marchés. Tant que les marchés ne disposeront pas d'un minimum de visibilité sur la profondeur et la durée du choc (la partie basse d'une croissance supposée évoluer en U), les marchés actions risquent de peiner. Leur reprise, soutien de l'effet de richesse, est un ingrédient essentiel à un scénario de repli très marqué de la croissance ne dégénéralant pas en récession.</p>
--	--	--

- 2- L'Élément B.5 de la section de la Section B intitulée « Emetteur et Garant » en pages 9, 10 et 11 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.5	<p>Le groupe et la position de l'Émetteur et du Garant au sein du groupe :</p>	<p>L'Émetteur est une filiale à 99,99% d'Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi, qui vise à s'assurer que le contrôle direct ou indirect exercé sur l'Émetteur n'est pas abusif. Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole comme indiqué ci-dessous.</p> <p>Le Garant fait partie du Groupe Crédit Agricole comme indiqué dans l'organigramme ci-dessous.</p> <pre> graph TD SALARIES[SALARIES] -- 0.5% --> AMUNDI[AMUNDI 2] GROUPE[GROUPE CREDIT AGRICOLE 1] -- 69.8% --> AMUNDI PUBLIC[PUBLIC] -- 28.8% --> AMUNDI AMUNDI -- 100% --> AMUNDI资产管理[AMUNDI ASSET MANAGEMENT] AMUNDI -- 76.13% --> AMUNDI_FINANCE[AMUNDI FINANCE] AMUNDI -- 23.87% --> AMUNDI_FINANCE AMUNDI_FINANCE -- 99.99% --> LCL[LCL EMISSIONS 3] GROUPE -- 100% --> CACEIS[CACEIS] CACEIS -- 100% --> CACEIS_TRUST[CACEIS CORPORATE TRUST] </pre> <ol style="list-style-type: none"> Incluant les participations de Crédit Agricole SA, SACAM Développement et Crédit Agricole Immobilier L'auto-détention s'élève à 0,9% du capital au 14 novembre 2019, conséquence principalement du programme de rachat d'actions lancé en novembre 2018 et du contrat de liquidité en cours. Les 0,1% restants sont détenus à parts égales par Amundi Asset Management, Amundi Immobilier, Etoile Gestion, Société Générale Gestion, BFT Investment Managers et CPR AM (1 action chacun) <p>Crédit Agricole S.A. et ses filiales consolidées constituent le groupe Crédit Agricole S.A. (le "groupe Crédit Agricole S.A."). Le groupe Crédit Agricole S.A., les caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole (les "Caisses Locales") et chacune de leurs filiales respectives constituent le Groupe Crédit Agricole (le "Groupe Crédit Agricole").</p> <p>Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veillé, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont</p>
-----	---	--

propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. prend toutes les mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organigramme simplifié du Groupe Crédit Agricole :



- 3- L'Élément B.12 de la Section B intitulée « Emetteur et Garant » en pages 274 et 275 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.12	<p>Informations financières historiques clés sélectionnées et changements significatifs de la situation financière ou commerciale de l'Emetteur après la période couverte par les informations financières historiques :</p>	<p><i>Informations financières sélectionnées de l'Emetteur</i></p> <table border="1" data-bbox="563 297 1441 622"> <thead> <tr> <th data-bbox="563 297 943 376"><i>(Données en milliers d'euros)</i></th> <th data-bbox="943 297 1195 376">31/12/2019 (auditées)</th> <th data-bbox="1195 297 1441 376">31/12/2018 (auditées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="563 376 943 421">Total du bilan</td> <td data-bbox="943 376 1195 421">5 103 887</td> <td data-bbox="1195 376 1441 421">3 119 794</td> </tr> <tr> <td data-bbox="563 421 943 465">Autres emprunts obligataires</td> <td data-bbox="943 421 1195 465">5 093 146</td> <td data-bbox="1195 421 1441 465">3 111 811</td> </tr> <tr> <td data-bbox="563 465 943 510">Capitaux propres totaux</td> <td data-bbox="943 465 1195 510">3 805</td> <td data-bbox="1195 465 1441 510">3 473</td> </tr> <tr> <td data-bbox="563 510 943 555">Résultat d'exploitation</td> <td data-bbox="943 510 1195 555">-24 075</td> <td data-bbox="1195 510 1441 555">-11 760</td> </tr> <tr> <td data-bbox="563 555 943 622">Résultat net</td> <td data-bbox="943 555 1195 622">332</td> <td data-bbox="1195 555 1441 622">272</td> </tr> </tbody> </table> <p>À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>A noter que l'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement.</p> <p>Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.</p> <p>Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue.</p> <p>Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers.</p> <p>L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade.</p>	<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)	Total du bilan	5 103 887	3 119 794	Autres emprunts obligataires	5 093 146	3 111 811	Capitaux propres totaux	3 805	3 473	Résultat d'exploitation	-24 075	-11 760	Résultat net	332	272
<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)																		
Total du bilan	5 103 887	3 119 794																		
Autres emprunts obligataires	5 093 146	3 111 811																		
Capitaux propres totaux	3 805	3 473																		
Résultat d'exploitation	-24 075	-11 760																		
Résultat net	332	272																		

Informations financières sélectionnées du Garant

<i>(Données en millions d'euros)</i>	31/12/2019¹ (auditées)	31/12/2018¹ (auditées)
Total du bilan	176 511	162 233
Prêts et créances sur la clientèle	128 821	119 581
Dettes envers la clientèle	121 372	110 094
Capitaux propres totaux	7 625	7 206
Capitaux propres part du groupe	7 623	7 204

¹ Les informations au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

<i>(Données en millions d'euros)</i>	31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)
Produit net bancaire	3 371	3 365
Résultat brut d'exploitation	989	974
Résultat net part du groupe	533	536

À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2019.

À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 décembre 2019.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraveraient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement.

Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes.

Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. LCL pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

- 4- L'Elément B.13 en page 276 du Prospectus de Base concernant l'Emetteur est supprimé et remplacé comme suit :

B.13	Evénements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité :	<p><u>LCL Emissions</u></p> <p>Sans objet. L'Emetteur estime qu'aucun fait marquant ayant une incidence pour l'évaluation de sa solvabilité auprès des investisseurs n'est intervenu depuis le 31 décembre 2019.</p> <p><u>Crédit Lyonnais</u></p> <p>Au 31 décembre 2019, le ratio de solvabilité global du Garant est égal à 16,90 %. Le ratio CET 1 (Common Equity Tier 1) du Garant s'établit à 11,32 % pour un niveau minimum de de CET 1 total de 8,75 %, comprenant l'exigence <i>Requirement</i> de la BCE.</p>
------	---	---

- 5 L'Elément D.2 en page 285 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

D.2	Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant :	<p>Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité de l'Emetteur à honorer ses obligations relatives aux Titres émis dans le cadre du Programme et du Garant à satisfaire ses obligations au titre de la Garantie.</p> <p><i>Facteurs de risques liés à l'Emetteur</i></p> <p>L'Emetteur est exposé à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des Titres émis dans le cadre du Programme. Ces facteurs de risque incluent notamment (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques inhérents à l'activité de l'Emetteur : <ul style="list-style-type: none"> – les risques de crédit et risque de contrepartie : LCL Emissions utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. L'Emetteur est exposé à la capacité des contreparties des Contrats de Couverture à remplir leurs obligations dans le cadre de ces contrats et à la qualité du crédit de ces contreparties. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé ; – le risque de marché : l'Emetteur est exposé au risque de variation de la valeur des actifs résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, taux de change, la volatilité implicite des taux d'intérêt, spread de crédit sur les instruments financiers ; – le risque de liquidité : en cas de peu ou pas de liquidité, un Contrat de Couverture ou un actif transférable peut ne pas être négociable à sa valeur estimée ; – les risques opérationnels, risques informatiques et risques comptables : l'Emetteur est exposé à des risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle ;
-----	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à la réglementation : les activités et les résultats de l'Emetteur peuvent également être affectés par les politiques ou les actions de diverses autorités réglementaires en France ou dans d'autres pays où l'Emetteur opère. La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et sont hors du contrôle de l'Emetteur ; - les risques liés à l'environnement dans lequel l'Emetteur évolue : l'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue. Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers. L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade ; et • les risques liés aux litiges ou autres procédures et actions : dans le cours normal des affaires, l'Emetteur est soumis au risque de litiges par les clients ou d'autres personnes par des actions privées, de procédures administratives, des mesures réglementaires ou autres litiges. <p><i>Facteurs de risques liés à la Garantie</i></p> <p>Un souscripteur de Titres comptera sur la qualité de crédit du Garant. Les obligations du Garant dans le cadre de la Garantie seront irrévocables, inconditionnelles, autonomes, non subordonnées, dépourvues de sûretés et chirographaires entrant dans le rang défini à l'article L. 613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier et viendront au même rang entre elles et, sous réserve des exceptions impératives du droit français, au même rang que tous les autres engagements chirographaires entrant dans le rang défini à l'article L. 613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier, présents et futurs, du Garant.</p> <p>La Garantie couvre uniquement les obligations de paiement de l'Emetteur et ne constitue en aucun cas une garantie de l'exécution des autres obligations de l'Emetteur au titre des Titres.</p> <p><i>Facteurs de risques liés au Garant</i></p> <p>Il existe certains facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la capacité du Garant à respecter ses engagements au titre de la Garantie. Ces facteurs de risque incluent notamment (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques inhérents aux activités bancaires, notamment les risques de crédit, de marché, les risques structurels de gestion de bilan tels que le risque de liquidité et les risque de taux d'intérêts, les risques opérationnels ; • les risques juridiques : risques résultant de l'exposition de LCL à des procédures civiles ou pénales ; • les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières (dont lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme) ; • le régime de résolution bancaire institué par la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que transposée en France par l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière) prévoient diverses mesures de résolution destinées à prévenir la défaillance
--	--

		<p>des établissements de crédit. Parmi ces mesures, celles dites de renflouement interne permettent aux autorités de résolution de procéder à la dépréciation partielle ou totale ou à la conversion en capital du Garant (i.e. fonds propres de base de catégorie 1) des instruments de fonds propres et des engagements éligibles du Garant, sous certaines conditions et en fonction de leur rang de créance ;</p> <ul style="list-style-type: none"> le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté son nouveau projet du groupe (le « Projet du Groupe ») et son nouveau plan à moyen terme à horizon 2022 (le « Plan à Moyen Terme 2022 »). Le Plan à Moyen Terme 2022 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres pour les entités du Groupe Crédit Agricole notamment le Garant. A ce titre, les objectifs du Garant à 2022 sont les suivants (i) développer la croissance de la clientèle de particuliers en obtenant plus de 200 000 clients supplémentaires⁸; (ii) équiper un tiers des clients particuliers en prévoyance ou assurance dommage⁹ ; (iii) atteindre un coefficient d'exploitation inférieur à 66%¹⁰ ; et (iv) atteindre un RONE¹¹ supérieur à 12,5%¹². Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Garant sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole notamment le Garant. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions. Si le Garant ne réalise pas les objectifs définis dans le Plan à Moyen Terme 2022, la situation financière du Garant et ses résultats pourraient être défavorablement affectés ; <p>les risques liés à l'environnement dans lequel LCL évolue</p> <p>L'épidémie de Covid-19 : devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraverait si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes. Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. LCL pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.</p>
--	--	---

⁸ Net cumulé, y compris clients Banque Privée et Professionnels.

⁹ 24,5% des clients en 2018.

¹⁰ 68,8% en 2018, hors contribution au FRU.

¹¹ Rentabilité des fonds propres avant impôt (*Return on Notional Equity*).

¹² Avec une hypothèse de coût du risque/encours bilan de 20 à 25 points de base.

DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

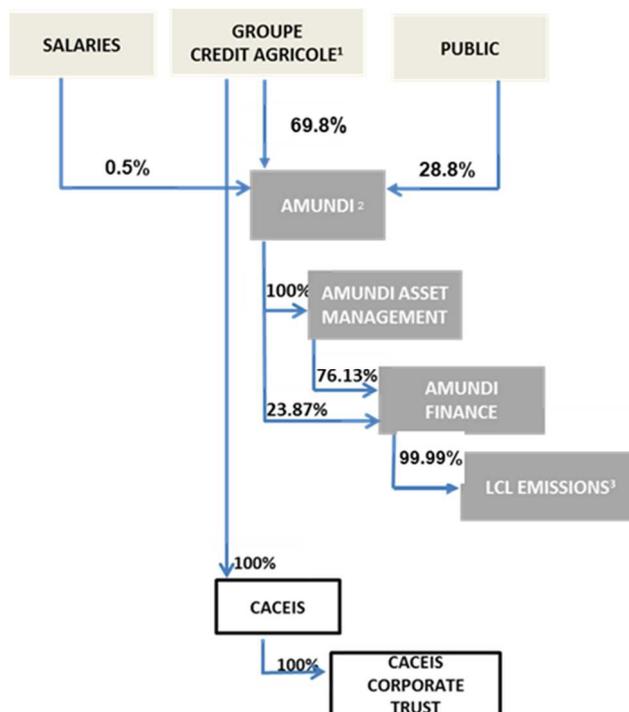
Les paragraphes « Informations financières sélectionnées » et « Position de l'Emetteur dans le groupe » en pages 295 et 296 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés comme suit :

« Informations financières sélectionnées »

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)
Total du bilan	5 103 887	3 119 794
Autres emprunts obligataires	5 093 146	3 111 811
Capitaux propres totaux	3 805	3 473
Résultat d'exploitation	-24 075	-11 760
Résultat net	332	272

Position de l'Emetteur dans le groupe

L'Emetteur est une filiale à 99,99% d'Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi, qui vise à s'assurer que le contrôle direct ou indirect exercé sur l'Emetteur n'est pas abusif. Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole comme indiqué ci-dessous.



1. Incluant les participations de Crédit Agricole SA, SACAM Développement et Crédit Agricole Immobilier
2. L'auto-détention s'élève à 0,9% du capital au 14 novembre 2019, conséquence principalement du programme de rachat d'actions lancé en novembre 2018 et du contrat de liquidité en cours.
3. Les 0,1% restants sont détenus à parts égales par Amundi Asset Management, Amundi Immobilier, Etoile Gestion, Société Générale Gestion, BFT Investment Managers et CPR AM (1 action chacun)

STRUCTURE FINANCIERE DU GARANT

Le paragraphe « Structure financière du garant » en page 301 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, le ratio de solvabilité global du Garant est égal à 16,90 %. Le ratio CET 1 (Common Equity Tier 1) du Garant s'établit à 11,32 % pour un niveau minimum de de CET 1 total de 8,75 %, comprenant l'exigence *Requirement* de la BCE.

INFORMATIONS GENERALES

1. Les sections intitulées ", *Information sur les Tendances* " et "*Changement Significatif*" du chapitre "*Informations Générales*" en page 314 du Prospectus de Base sont supprimées dans leur totalité et remplacées par les stipulations suivantes :

Information sur les Tendances

- **LCL Emissions**

À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019 à la date du présent Deuxième Supplément.

A noter que l'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement.

Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue.

Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers.

L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade.

- **Crédit Lyonnais**

À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2019 à la date du présent Deuxième Supplément.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement.

Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes.

Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. LCL pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

Changement Significatif

- **LCL Emissions**

À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.

A noter que l'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement.

Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue.

Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers.

L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade.

- **Crédit Lyonnais**

À l'exception du paragraphe ci-dessous mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 décembre 2019.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement.

Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes.

Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. LCL pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

RESPONSABILITE DU DEUXIÈME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par :
Issiaka BERETE
en sa qualité de Directeur Général

le 6 avril 2020

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à LCL Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Crédit Lyonnais
18 rue de la République
69002 Lyon
France

Dûment représentée par :
Grégory ERPHELIN
en sa qualité de Directeur Financier

le 5 avril 2020



Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 20-127 en date du 6 avril 2020 sur le présent Deuxième Supplément au Prospectus de Base. Ce Deuxième Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de du Prospectus de Base, tel que complété par ce Deuxième Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.